

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME DE HARCÈLEMENT

C'est à vous de décider quelles mesures vous voulez prendre, mais voici quelques suggestions.

1. Dites à la personne d'arrêter, si vous le pouvez. Dites-lui qu'elle vous harcèle. Lorsque vous parlez à cette personne, demandez à une personne de confiance d'agir à titre de témoin.
2. Écrivez une lettre à la personne qui vous harcèle pour lui demander de cesser. Conservez une copie de la lettre.
3. Vérifiez si votre employeur s'est doté d'une politique anti-harcèlement ou demandez au supérieur de la personne qui vous harcèle si une politique anti-harcèlement a été mise en place. Dans l'affirmative, tâchez d'en obtenir une copie et mettez-la en application.
4. Trouvez une tierce personne pour vous aider, vous et la personne qui vous harcèle, à trouver une solution. Il peut s'agir de votre superviseur¹, de votre employeur, d'un représentant syndical, d'un agent de la Commission des droits de la personne ou d'une autre personne en qui vous avez tous deux confiance.
5. Si la personnes qui vous harcèle est un des vos supérieurs, parlez-en à la personne responsable de l'embauche dans votre lieu de travail.
6. Prenez en note vos paroles et vos actions ainsi que celles de la personne qui vous harcèle. Notez les dates où vous avez été victime de harcèlement et les dates où vous avez pris des mesures à ce sujet. Écrivez les noms des personnes ayant été témoins des événements.
7. Si on vous fait mal, si on vous suit ou si vous recevez des appels ou des messages importuns, communiquez avec la police.

QUELS SONT VOS DROITS?

Si vous allez chercher de l'aide auprès de la Commission des droits de la personne ou d'un autre organisme, vous avez certains droits :

- Vous avez le droit de déposer une plainte sans vous mal à l'aise

¹ Dans le présent document, les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

- Personne, mis à part la personne qui vous harcèle et les témoins, ne sera mis au courant de ce que vous avez porté plainte
- Personne n'a le droit de vous faire subir des représailles pour avoir déposé une plainte
- Vous pouvez vous faire aider par qui vous voulez
- Votre plainte ne paraîtra pas à votre dossier d'emploi
- Vous serez tenu au courant de l'évolution du dossier de la plainte
- Votre plainte fera l'objet d'une enquête, mais vous pouvez demander qu'on y mette fin si vous le souhaitez

La Commission des droits de la personne peut vous offrir des conseils, ou vous pouvez choisir de déposer une plainte formelle en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* du Yukon. Cette démarche est gratuite. Les événements doivent avoir eu lieu au cours des six mois précédant le dépôt de la plainte pour que la Commission puisse l'accepter.

**LE RESPECT ET L'INCLUSIVITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE.
CONTRIBUEZ À BÂTIR UNE COLLECTIVITÉ OÙ IL FAIT BON VIVRE...
RESPECTUEUSEMENT.**